

DEPARTEMENT
Haute-Marne

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers :

- en exercice 19
- présents 16
- votants 17
- absents 2

Du jeudi 15 juillet 2021

L'an deux mille vingt et un le 15 juillet, à Salle du Conseil Municipal à 20H30.

Le Conseil Municipal de la commune de BOURBONNE LES BAINS

Étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. André NOIROT, Maire

OBJET

Décision modificative n°1 au Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre au titre de l'année 2021

Étaient présents : André NOIROT, Elie PERRIOT, Emilie BEAU, Christian TROISGROS, Marie-France MERCIER, Christiane GOURLOT, Claude PETIOT, Patrick BREYER, Catherine THIVET, Olivier LADRANGE, Delphine ANDRÉ, Lydia FALLOT, Sébastien HUMBLLOT, Damien CORNU, Aurélie LAVILLE, Sabine SAVARD.

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la mairie le 20 juillet 2021 et que la convocation du Conseil avait été faite le 09 juillet 2021

Procuration : Amélie MOLTER à Emilie BEAU

Était absente excusée : Amélie MOLTER

Étaient absents non excusés : Jean-Mary CARBILLET, Céline CARBILLET

Madame Aurélie LAVILLE a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, présente une décision modificative n°1 au Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre, à savoir :

Désignations	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
FONCTIONNEMENT				
D-6226 : Honoraires	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 011 : Charges à caractère general	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT	0.00 €	50 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL GENERAL	50 000.00 €		0.00 €	

Envoyé en préfecture le 20/07/2021

Reçu en préfecture le 20/07/2021

Affiché le 21/07/2021

ID : 052-215200403-20210715-DEL2021_37-DE

Monsieur Christian TROISGROS, Adjoint au Maire, demande donc à l'assemblée de bien vouloir approuver la décision modificative n°1 au Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre et d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification.

Le Conseil Municipal décide de délibérer et de procéder au vote.



Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- D'approuver la décision modificative n°1 au Budget Gestion des Activités Thermales et Bien-Etre au titre de l'année 2021,
- D'autoriser Monsieur le Maire à procéder à cette modification.

Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme

Bourbonne les Bains le 20 juillet 2021

Le Maire



Monsieur André NOIROT